

1195

AUX GALERIES BARBES 55, BOUL. BARBES, PARIS-18<sup>e</sup>

Journal de l'Albion Illustré

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Nord et limitrophes... France et Belgique... Etranger - Tarif A... Tarif B

ANNONCES... REDACTION... ROUBAIX... TOURCOING... LILLE... PARIS

63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6. 33, rue Carot, Téléph. 37. 3, rue Falckherbe, Tél. 57.07. 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.40.

CRÈQUES POSTALES 87 LILLE

GRATIS DE L'ALBION ILLUSTRÉ de 220 pages. Remplir et adresser en un pli à M. Barbès, PARIS-18<sup>e</sup>

LE PRINCE CAROL est proclamé roi par l'Assemblée nationale de Roumanie

Bucarest, 8 Juin. — Le prince Carol a été proclamé roi par l'Assemblée nationale. La séance a été ouverte solennellement devant un très nombreux public qui garnissait les tribunes. Aucun militaire n'avait été admis dans l'enceinte.

Deux membres du Conseil de Régence démissionnent. Deux membres du Conseil de régence, le patriarche Miron Cristea et M. Ratzeanu, ont donné leur démission, à 22 heures.

Après avoir adopté le projet réintégrant le prince Carol dans tous ses droits, la Chambre et le Sénat, réunis en assemblée nationale, ont abordé la proposition déposée par M. Junjan, à l'effet de proclamer le prince Carol roi de Roumanie.

M. Julia Maniu, prenant la parole comme chef du parti national paysan, a déclaré approuver la proposition.

Les représentants de tous les autres partis, y compris ceux de toutes les minorités nationales, intervenant à leur tour, ont également donné leur approbation et ont terminé en s'écriant « Vive le roi Charles II ».

Le scrutin a été alors ouvert et la proposition a été adoptée par 486 voix contre une. La proclamation du résultat a été saluée par des ovations interminables.

A 15 heures, le cortège royal a quitté le Palais Royal pour se rendre à la Chambre où est arrivé le patriarche Miron Cristea, entre les mains duquel le nouveau souverain doit prêter serment. L'apparition du patriarche a été saluée d'acclamations. Tous les députés étaient debout.

Le projet de tarif douanier américain

Londres, 8 Juin. — Le correspondant de l'« Observer » à New-York, note que les difficultés récentes auxquelles a eu à faire face le chef de l'Etat ont certainement nu à sa popularité. Plusieurs indices, dit ce correspondant, montrent que M. Hoover ne jouit plus de cette vaste confiance populaire qui avait fait de son succès aux élections un triomphe étonnant.

Le « New-York Times » se demande si le Président malgré son antipathie bien connue pour le projet de loi sur les tarifs douaniers aura le courage de risquer son veto si cette mesure qui a pourtant contre elle un mécontentement croissant tant en Amérique qu'à l'étranger est votée par le Sénat sourd à ses récriminations.

M. Watson, républicain, a déclaré que, selon ses prévisions, le Sénat ratifierait, la semaine prochaine, le projet de tarif douanier.

Le 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers de retour de Rhénanie fait son entrée à Verdun

Verdun, 8 Juin. — Le 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, venant de Rhénanie, a fait son entrée officielle à Verdun, à 9 h. 30, ayant à sa tête le colonel de Bellegarde, en présence d'une partie de la population et d'une foule considérable de touristes.

Une imposante cérémonie s'est déroulée devant le monument de la Victoire. Tous les drapeaux du régiment, depuis l'époque de Louis XIV, dont la plupart sont surmontés de l'aigle impérial, jusqu'au premier emblème tricolore, étaient représentés. Ils étaient tous inclinés au pied de l'escalier monumental, pendant que le colonel de Bellegarde rappelait que l'armée allemande s'était brisée devant la cité inviolée, grâce au sacrifice de 400.000 soldats de l'armée française.

« Saluez », a-t-il dit, la mémoire des héros défenseurs, et ces champs de bataille où dorment à jamais plus d'un million de combattants.

Le régiment a ensuite défilé en présence de M. Scheller, député, maire de Verdun, du préfet de Cabinet, gouverneur militaire, de M. Campin, sous-préfet, des officiers de réserve, de nombreux officiers de la garnison et des membres du Conseil municipal.

M. Marraud préside la séance de clôture du Congrès de la Ligue de l'Enseignement

Clermont-Ferrand, 8 Juin. — M. Pierre Marraud a présidé, aujourd'hui, la séance de clôture du Congrès de la Ligue de l'Enseignement qui se tenait cette année à Clermont-Ferrand.

M. François-Albert, sénateur, président de la Ligue, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que la Ligue de l'Enseignement était plus que jamais résolue à poursuivre son œuvre de défense laïque. Il a ajouté qu'un des buts de la Ligue était de faire collaborer l'école laïque à l'œuvre de notre redressement économique et de restituer à la terre la jeunesse attirée par le mirage des villes.

MM. Raoul Péret et Pierre Laval président à Lille, la journée de clôture du Congrès national de la Mutualité

M. Raoul Péret, Garde des Sceaux, président général de la Mutualité, et M. Pierre Laval, ministre du Travail, ont présidé dimanche la journée de clôture du XV<sup>e</sup> Congrès national de la Mutualité française, qui a tenu ses assises à Lille, pendant toute la semaine écoulée.

Pendant ces journées au cours desquelles ont été mesurés les services rendus par la mutualité et défini le travail qui sera l'œuvre de demain, l'étendue du rôle de cette belle institution de solidarité et d'entraide a été parfaitement mise en lumière.

La mise en application, toute proche maintenant de la loi des assurances sociales, a donné à ce Congrès une importance particulière. Elle a fourni aux congressistes l'occasion d'affirmer leur volonté de collaborer avec les Pouvoirs publics dans l'œuvre commune des assurances sociales, c'est-à-dire de la mutualité obligatoire. Mais ils ne s'en tiennent pas là car ils entendent aussi étendre aux exclus de la loi le bénéfice d'avantages analogues à ceux qui sont garantis par l'Etat aux assurés; en donnant à la mutualité libre un développement toujours plus grand. C'est à cela surtout qu'ils consacreront leurs efforts dans l'avenir.

La séance solennelle de clôture au Grand Théâtre

L'assemblée solennelle de clôture s'est déroulée à 10 heures 30 au Grand Théâtre de Lille, sous la présidence de M. Raoul Péret, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, président général de la Fédération nationale de la Mutualité française. A ses côtés avaient pris place sur l'estrade MM. Pierre Laval, ministre du Travail; Georges Petit, président de la Fédération Nationale de la Mutualité française; Mahieu, sénateur, président du Conseil général du Nord; Langeron, préfet du Nord; Daniel Vincent, sénateur, ancien ministre du Travail, président d'honneur de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord; Gaston Roussel, conseiller d'Etat, directeur de l'Administration générale de la Mutualité et des Assurances sociales au Ministère du Travail; Thommyre, député, ancien ministre; Davaine, Debierre et Bersez, sénateurs; Lierman, Nicolle, des Rotours et Coutel, députés; Vic-



Le discours de M. Georges Petit « Se dresser contre la misère humaine et la dépopulation »

M. Georges Petit rappelle que c'est il y a huit ans que le Gouvernement déposa un projet de loi sur les assurances sociales. Par la façon dont il était conçu, ce projet rencontrait l'hostilité de la Mutualité qui demanda de sérieuses modifications y fussent apportées.

Dans leurs réclamations, dit l'orateur, les mutualistes n'ont jamais varié; ils ont enfin obtenu satisfaction grâce à M. Pierre Laval, ministre du Travail, à M. Gaston Roussel et à un certain nombre de parlementaires qui ont fait écho aux revendications de la mutualité.

M. Georges Petit énumère quelques-unes des modifications qui ont trait au classement



Les personnalités à la séance de clôture

tor Degout, président de l'Union départementale des Sociétés de Secours mutuels, etc. Après avoir donné lecture d'un télégramme de M. Désiré Ferry, ministre de la Santé publique, remerciant les congressistes de l'accueil qu'ils lui ont fait jeudi et regrettant de ne pouvoir être des leurs en ce jour, M. Raoul Péret donne la parole à M. Laurent, rapporteur général du Congrès.

M. Laurent présente le rapport général « La loi du 30 avril a mutualisé les Assurances sociales »

M. Laurent précise le sens et la portée des décisions prises au cours des trois assemblées générales.

Le Congrès, dit-il, a tenu à ne prendre aucune décision ayant une forme impérative et immédiatement réalisable. La réalisation de certains des vœux émis ne dépend pas des mutualistes; celui qui a trait à la revalorisation des retraites mutualistes leur tient particulièrement à cœur.

Mais il est d'autres vœux dont la réalisation dépend d'eux, en partie du moins. Aussi, ont-ils fait appel à l'intervention du Parlement, du Gouvernement et surtout de la Fédération nationale.

Le Congrès, ajoute-t-il, a renoncé à réclamer de nouvelles modifications à la loi des assurances sociales et lui a donné une adhésion enthousiaste.

La loi du 30 avril 1930 a retourné la situation de la Mutualité au regard des assurances sociales car elle a mutualisé celles-ci, imposant ainsi à la Mutualité française une tâche qu'elle a acceptée avec joie. Pour l'action mutualiste dans les assurances sociales, les mutualistes ont provoqué ou accepté tous les organismes appelés par la loi à réaliser la réforme. Mais ils entendent conserver dans leurs sociétés les mutualistes, assurés sociaux, et leur procurer des avantages supplémentaires uniquement dus à leur qualité de mutualistes.

De plus, la mutualité organisera pour les non assurés, les prestations en nature et la retraite dont ils auront autant besoin que les assurés. Elle développera également les mutualités maternelles, les consultations prénatales et de nourrissons ainsi que tous les organismes de prévention et de cure.

Le rapporteur conclut en formulant l'espoir que le prochain congrès trouvera la mutualité plus forte, plus nombreuse et plus active pour assurer un sort meilleur aux humbles et réaliser plus d'équité et de solidarité.

librer leur œuvre d'entraide et de solidarité. La loi est maintenant votée et hier 5 millions 896.000 déclarations avaient été recueillies dans 77 départements. Ces chiffres montrent que le pays accepte à la fois la charge et le bénéfice des Assurances sociales qui réduiront la morbidité et la mortalité.

Le ministre du Travail constate que l'accord avec les médecins est fait et que l'avenir des Assurances sociales dépend maintenant de la loi de la mutualité. D'ici quelque mois, chacun comprendra que la loi est bonne, qu'elle était nécessaire et, pour peu que la propagande des mutualistes s'exerce, il n'y aura bientôt plus de réfractaires.

« Le Gouvernement, dit le ministre du Travail, assurera le fonctionnement de la loi avec le minimum de fonctionnaires »

Le ministre du Travail, salué par de vifs applaudissements, prend à son tour la parole. Il constate que la loi rectificative a fait tomber les critiques dirigées contre les Assurances sociales.

Allocation de clôture de M. Raoul Péret

« Le Congrès de Strasbourg avait apporté à la Mutualité des espérances; le Congrès de Lille lui donne des réalités. »

Quand prennent fin les applaudissements qui saluent les derniers mots de M. Pierre Laval, M. Raoul Péret prononce l'allocation de clôture. Il constate avec joie que si le Congrès de Strasbourg avait apporté à la Mutualité des espérances, celui de Lille lui donne des réalités, puisqu'elle peut constater que ses réclamations ont été entendues. Le président général de la Mutualité tient à féliciter les artisans de l'œuvre nouvelle et en particulier le ministre du Travail, M. Gaston Roussel, M. Georges Petit, ainsi que le Parlement.

Sans doute, la forme actuelle de la loi est un peu différente de celle qu'avait rêvée la Mutualité. Mais il a fallu tenir compte de l'indifférence d'une grande partie du monde du travail et c'est pour cela que la Mutualité ne peut faire à elle seule les Assurances sociales.

« Travailler sans cesse au développement de la Mutualité libre. »

Pour l'application de la loi, le Gouvernement compte sur vous, dit M. Raoul Péret, en s'adressant aux congressistes; mais ne manquez pas par ailleurs de travailler sans cesse au développement de la Mutualité libre, car, à côté des salariés convertis par la loi des Assurances sociales, combien de Français, petits rentiers, petits fonctionnaires, petits artisans, tous ceux qu'on appelle « les exclus », auront besoin de l'aide que peut seule leur apporter la Mutualité. A vous de les convaincre.

En terminant, M. Raoul Péret se déclare persuadé que, grâce à l'action continue de l'Etat, de la Mutualité des Travailleurs et de leurs employeurs, les Français sociaux finiront par reculer et le cortège des misères humaines par se disperser. Précurseurs en matière de solidarité, les mutualistes ont droit à la reconnaissance des Pouvoirs publics et le président général de la Mutualité est heureux de leur le leur exprimer.

M. Raoul Péret déclare ensuite clos le XV<sup>e</sup> Congrès de la Mutualité après avoir lu le texte de télégrammes qui ont été envoyés au roi Albert et à la reine Elisabeth de Belgique et au Président de la République française, présidents d'honneur du congrès et à M. André Tardieu, président du Conseil.

LE DEJEUNER

A l'issue de la séance, les ministres et les personnalités se rendirent en cortège au Palais National. Dans la grande salle ornée de plantes et de drapeaux aux couleurs françaises et belges et dont le fond était décoré d'une immense tenture tricolore, ils furent conduits vers la table d'honneur tandis que la musique du 43<sup>e</sup> R. I. exécutait la « Marseillaise » et la « Brabançonne ».

Environ 2.000 délégués des sociétés de secours mutuels de toutes les régions de France et même de Belgique prenaient place autour des tables parfaitement ordonnées.

Le banquet était présidé par M. Pierre Laval, ministre du Travail, et M. Raoul Péret, ministre de la Justice, vice-président du Conseil, et la plupart des personnalités déjà citées. On remarquait également M. le général Becker, représentant le général Boquet; M. Chatelet, recteur de l'Université; Cartier-Caffier, député; G. de Montalembert, conseiller d'arrondissement, etc.

(Lire la suite page 2.)

M. Herriot répond à M. Tardieu et propose un accord avec les socialistes

Salon, 8 Juin. — M. Edouard Herriot a prononcé aujourd'hui, au banquet organisé à Salon par la Fédération radicale et radical-socialiste des Bouches-du-Rhône, un discours dont voici les principaux passages :

Les attaques socialistes et gouvernementales contre les radicaux

M. Herriot a tout d'abord examiné la situation créée par les derniers événements politiques au parti radical et radical-socialiste.

Nous sommes, a-t-il dit, attaqués de tous côtés. D'une part, au cours des dernières campagnes électorales, certains socialistes — je n'ai pas l'injustice de leur en faire grief — ont dirigé contre nous tant de critiques violentes qu'il ne leur en restait presque plus pour nos communs adversaires. Et plus récemment, dans une aimable ville de France, M. le Président du Conseil, constatant l'empêchement de cette société qui convient aux hommes du Gouvernement, nous a interpellés comme si nous étions présents devant lui.

Après le discours de Dijon, j'ai senti qu'il serait bon de m'expliquer. Déjà, selon moi, j'en ai beaucoup parlé de réformes électorales et de combinaisons parlementaires. M. le Président du Conseil vient de stabiliser sa majorité, dominée par les formations de droite. C'est la règle même du jeu socialiste nous ont permis de parler de notre parti. Laissons tomber ces banalités ressassées, ces pauvretés.

M. Herriot a alors défini la position du parti radical et radical-socialiste entre le Bloc national reconstitué et le Parti socialiste.

Nous n'avons qu'à marquer fortement notre position et à la tenir. Le pays ne doutera de nous que s'il nous sentait hésitants. Déjà, selon moi, j'en ai beaucoup parlé de réformes électorales et de combinaisons parlementaires. M. le Président du Conseil vient de stabiliser sa majorité, dominée par les formations de droite. C'est la règle même du jeu socialiste nous ont permis de parler de notre parti. Laissons tomber ces banalités ressassées, ces pauvretés.

La doctrine radicale

M. Herriot a répondu ensuite aux critiques adressées au parti radical, notamment de manquer de programme.

Depuis nos origines, nous n'avons pas tenu moins de vingt-six congrès.

Je viens de parcourir de nouveau les cinq cents pages de notre dernier compte rendu. Chaque année, une déclaration précise notre doctrine et, pour ainsi dire, fait le point que veut-on de mieux?

La réforme fiscale

Abordant la question de la réforme fiscale, M. Herriot a déclaré notamment :

Nous voulons travailler dans cet ordre d'idées, comme dans les autres, à rechercher la justice; demander à certaines fortunes récentes de verser un peu moins aux caisses électorales et un peu plus à l'Etat. Nous sommes convaincus que de tels dégrèvements ont été constatés de l'insuffisante action sur l'économie de ce pays.

L'école

Sur le problème de l'école, M. Herriot s'est exprimé en ces termes :

Nous travaillons présentement à faire bénéficier l'ensemble du peuple de France des bienfaits de l'enseignement secondaire.

Une réforme si juste, si généreuse, si impartiale, n'a été arrêtée, dans la Chambre actuelle, qu'à quelques voix de majorité et malgré le Gouvernement. Il a fallu toute la fermeté républicaine du Sénat pour transformer notre succès précoce en victoire décisive. Et voici que Rome, par la voix de l'Observateur Romano, par le ministère du cardinal secrétaire d'Etat, intervient dans la discussion d'un problème qui ne concerne

que les citoyens français. Que fera la majorité? Que fera le Gouvernement sur une question aussi grave pour l'avenir du pays?

La politique extérieure

« Compliments à M. Briand. S'il s'agit de la politique extérieure, un fait éclatant la domine. Ces thèses pour lesquelles nous avons si longtemps combattu, cette doctrine que nous avons soutenue avant 1924, cette idée que pour assurer la paix il fallait aider en Allemagne les éléments de démocratie, ou les républicains aujourd'hui avec autant d'ardeur qu'on les a jadis dénoncés. Réjouissons-nous une fois encore, la victoire a été plus méritoire de voir l'ancien ministre du Traité de Versailles signer l'article 430 et donner l'ordre d'armistice. »

Il faut louer M. Briand pour avoir poursuivi avec une obstinée ténacité l'effort de cette Société des Nations qui a pu obtenir dans le discours de Dijon le moindre des honneurs, abandonnés décernés au parti radical, et pour avoir lancé ce mémorandum sur la Fédération européenne, lui aussi traité par le mépris du silence.

Précisément parce que l'heure semble difficile, nous proclamons hautement notre attachement à ce projet: l'Etat moderne.

Une stabilité fondée sur l'harmonie des libertés

M. Herriot a alors exposé la thèse de son parti.

Nous sommes les partisans convaincus du développement des richesses matérielles; nous condamnons les vieilles idéologies qui déclament contre la production. Nous voulons un commerce et une industrie prospères. Nous voulons la liberté de pensée pour tous, même pour les parlementaires. La concentration excessive du pouvoir conduit à l'ordre artificiel de la dictature. Nous réclamons une stabilité intérieure fondée sur l'harmonie des libertés et non sur le despotisme du parti.

« Le parti socialiste dira s'il consent à un accord net et sans ambages »

M. Herriot a abordé en terminant, les rapports des radicaux et des socialistes.

Les socialistes, a-t-il dit, jouaient parfois leurs attraits à celles de nos autres adversaires. S'il doit être commis des imprudences fâcheuses par la suite de la vie publique de ce pays, j'entends que ce ne soit point par nous. Je crois connaître la démocratie de ce pays; elle a tiré de ces quelques mots profitables des droits.

Le pays républicain ne comprend pas que, donnant la majorité aux idées de gauche, il soit si souvent représenté par des gouvernements hostiles à ces idées. Il répandra du parti socialiste de dire s'il consent à un accord net et sans ambages, pour avoir de l'efficacité, doit être net et sans ambages.

Nous avons dit notre doctrine. Il nira la sienne sur la propriété individuelle, à laquelle nous sommes sincèrement attachés et dont nous voulons la diffusion.

Il nira sur la défense nationale, qui trouve les radicaux unanimes parce que nous la considérons comme indispensable à l'établissement même de la paix.

Nous déclarons franchement que nous sommes hostiles à l'idée de la lutte des classes, parce qu'elle nous paraît en contradiction avec les idées de fraternité inscrites dans le programme de la révolution française et parce que dans un pays comme le nôtre, si profondément individualiste, cette vieille théorie empruntée à la sociologie du passé se heurte aux réalités, aux transformations incessantes de la vie.

M. Herriot a conclu en affirmant sa confiance dans l'avenir du parti radical et radical-socialiste.

Le Congrès socialiste de Bordeaux

« Nous sommes à la fois, dit M. Blum, un parti d'évolution, réformiste et de transformation révolutionnaire »

« Le socialisme devra s'employer à retirer le plus grand bénéfice possible de la faillite radicale »

Bordeaux, 8 Juin. — Le 27<sup>e</sup> Congrès national du parti socialiste S.F.I.O. s'ouvre ce matin, à Bordeaux. Trois cents délégués environ assisteront à cette séance inaugurale qui est présidée par M. Capelle, secrétaire fédéral de la Gironde. Plusieurs centaines de militants ont pris place dans les vastes tribunes réservées au public. Nombreux sont aussi les parlementaires élus du parti qui siègent au milieu des délégués de leur fédération et parmi lesquels on distingue notamment: MM. Marquet, député-maire de Bordeaux; Compère-Morel (Gard); Eyraud (Pas-de-Calais); Renaud (Var); Bracke (Nord); Vincent Auriol (Haute-Garonne); Frossard (Martinique), etc., etc.

On reconnaît encore sur l'estrade réservée à un bureau les délégués des diverses sections de l'Internationale ouvrière: MM. Vanderschuer, président de l'I.O.S.; Debruyckère et Van Roembroek, du parti belge; Albarda, de la section hollandaise; Campbell et Maxton, de l'Independent Labour Party; Winter, de la section tchécoslovaque; Branding fils, délégué du parti suédois.

Il est 10 h. 30 lorsque M. Séverac, secrétaire administratif de la S.F.I.O. déclare le Congrès ouvert. L'orateur socialiste de Bordeaux fait entendre un hymne au travail puis, l'Internationale que l'assemblée écoute debout et qu'elle applaudit.

M. Capelle souhaite la bienvenue aux congressistes qu'il met brièvement au courant des résultats obtenus au cours de ces dernières années par la Fédération girondine qui, par le nombre de ses adhérents se place au quatrième rang des groupements départementaux du parti.

M. Séverac formule ensuite au nom de la Commission d'administration permanente, les propositions de celle-ci, en ce qui concerne l'ordre du jour des séances plénières.

On se met en principe, d'accord pour discuter largement le problème agraire, sans cependant arrêter le programme du parti qui sera définitivement adopté au cours du prochain Conseil national.

Une séance de nuit est en outre prévue pour la soirée de mardi. Elle sera consacrée soit à la fin du débat sur le problème agraire, soit à l'achèvement de la discussion relative à la défense nationale et au désarmement.

L'après-midi d'aujourd'hui, et la matinée de demain sont réservés à la discussion des rapports statutaires.

La séance est levée à 11 h. 30 pour permettre aux délégués d'assister à un vin d'honneur qui leur est offert par la Municipalité de Bordeaux.

La seconde séance du Congrès socialiste s'ouvre à 14 h. 45 sous la présidence de M. Vincent-Auriol, député de la Haute-Garonne, assisté de M. J.-B. Séverac (Seine).

Les délégués sont au grand complet et dans les tribunes se pressent de nombreux militants qui ont tenu à assister à la discussion des rapports statutaires.

Le premier de ces rapports est le rapport moral présenté par M. Paul Faure, secrétaire général du parti.



M. Zymoski

Le premier de ces rapports est le rapport moral présenté par M. Paul Faure, secrétaire général du parti.

La discussion s'ouvre dans une atmosphère assez bruyante par une intervention de M. Ramadier, député de l'Aveyron.

M. Ramadier commence par déclarer que les délégués de sa Fédération voteront le rapport moral. Cependant, il ne peut s'empêcher de critiquer la position prise par la Fédération de la Dordogne au moment de l'élection de Bergerac. Pour nous, dit-il, nous pensons que la première conséquence des incidents de Bergerac a été



LES DRAPEAUX DANS LE CORTÈGE